



Issy-les-Moulineaux, le 15 juin 2022

PROGRAMME EMTN 2022

Conformément à la réglementation en vigueur, SFIL annonce que son programme EMTN 2022 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 7 juin 2022 et qu'il peut être consulté sur son site internet :<https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/>